



ADo-MP/Philippeville, le 20 juin 2016

COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE FLOEFFE PUBLIQUE
du 16 juin 2016

Compte rendu succinct de la CLDR plénière

Présents

CLDR (8) : André Bodson, Bourgmestre, Frédéric Baelen, Gérard Bournonville, Françoise Delstanche, Jean-Claude Dubuisson, Sophie Goffinet, Cécile Hancart, Dominique Moroni

Administration communale de Floeffe :

Pierre Lemoine, Conseiller en environnement – Personne Relais ODR
David Pynnaert, Conseiller en Aménagement du Territoire

Bureau d'Etude BUUR : Hélène Rillaerts

FRW: Alain Domer, Responsable du Bureau Régional ESEM

Excusé (1): Claude Pirotte

Objet : présentation de l'avant-projet de la phase 1 de l'aménagement du Centre de Floeffe

Lieu : Salle Communale de Floeffe.

Animation : Alain Domer, Responsable FRW ESEM.

0) Introduction de la séance par Alain Domer, FRW

Alain Domer remercie les membres de la CLDR, de la CCATM, du Collège et Conseil Communal, ainsi que les habitants qui se sont déplacés pour la réunion.

Il présente le déroulement de la soirée :

- Présentation de l'avant-projet d'aménagement du Centre de Floreffe par l'Auteur.
- Temps de questions-réponses pour des demandes de précisions et d'éclaircissement.
- Travail en 2 groupes sur les plans pour analyse plus fine de l'avant-projet, avec possibilité de les annoter via post-it.

1) Aménagement du centre de Floreffe – Présentation par Hélène Rillaerts du Bureau BUUR.

Hélène Rillaerts présente et commente les plans de l'avant-projet de réaménagement du Centre de Floreffe, sur grand écran.

2) Séance de questions-réponses

Sont reprises ci-dessous les principales questions, remarques et réponses :

- Utiliserez-vous des matériaux wallons ?
Rép. : cela dépend du Cahier Spécial des Charges.
- Pourquoi n'avoir pas prévu une place devant la Maison Communale ?
Rép. : ce n'est techniquement pas possible.
- Vous devriez rendre plus visible le marquage du ruisseau passant sous la place.
Rép. : c'est faisable, on pourrait jouer sur la couleur des pavés.
- Pourquoi ne pas « ouvrir » la Maison Communale en retirant les grilles ?
Rép. : c'est hors périmètre des travaux.
- Vu le niveau de la place, certains commerces, la Poste, ... resteront accessibles par les escaliers !
Pourquoi ne pas monter le niveau de la place ?
Rép. : ce n'est techniquement pas possible.
Pourquoi ne pas avoir prévu des plans inclinés ?
Rép. : c'est du domaine privé, il faut donc son accord.
- Il semble qu'il reste des poteaux électriques, pourquoi n'avoir pas tout enterré ?
Rép. : une partie des câbles électriques sera enterrée, une autre en façade, c'est une question de coût des travaux mais aussi de coût pour le particulier, qui, en cas de modifications d'arrivée électrique dans son habitation, doit modifier son installation.
- Avez-vous réfléchi au problème d'inondation ?
- Sur la place Roi Baudouin, il y aura des pertes de places de parking. Ne pourrait-on rétrécir les trottoirs pour augmenter les places de parking ?
Rép. : on ne peut maintenir une place de parking pour chaque riverain. Si l'on veut rétrécir les trottoirs, garder un grand nombre de places de parking, autant laisser le centre de Floreffe dans son état actuel.
- Sur la place Roi Baudouin, il y a aussi un souci avec les cours privées !
Rép. : la Commune va négocier avec les privés.
- Combien de places de parking restera-t-il ?
Rép. : on ne diminue pas le nombre de places légales (Poste, Police, ...).

- La modification de la circulation va amener beaucoup de véhicules dans des rues étroites, ex. : rue du Vieux Moulin.
- Les commerçants, (boulangers, bouchers, ...) vont être pénalisés par la diminution des places de parking.
- Floreffe a aussi une vie après 18h00 quand les commerces sont fermés, une place agréable peut attirer le secteur Horéca et être agréable pour tous.
- La place doit avoir une vocation économique, or, l'avant-projet réduit fortement le nombre de places de parking.
Rép. : sur l'ensemble de l'aménagement, on ne réduit pas le nombre de places.
- Pourquoi ne pas mettre des parkings 15' ?
- Le nombre de places sur l'aménagement ne varie peut-être pas mais tout l'aménagement ne sera pas fait en une fois !
Rép. : c'est une question de budget.
- Pourquoi pas un dépose-Minute devant la Maison Médicale ?
- Il y a des arbres parfois mal placés.

3) Travail en 2 sous-groupes sur les plans avec « post-it ».

Les personnes présentes ont le loisir d'analyser les plans mis à disposition et de faire part de leurs remarques en y posant des post-it.

Ci-dessous une synthèse des remarques « post-it » faite par David Pynnaert.

Les remarques portent sur les matières suivantes :

Cheminements

CPo : Qualité des cheminements piétons ;

CCy : Qualité des cheminements cyclables ;

CVm : Qualité des cheminements des véhicules motorisés ;

CTc : Qualité des cheminements des transports en commun ;

PMr : Qualité des cheminements pour Personnes à Mobilité Réduite ;

Stationnement

SVm : Stationnement des véhicules motorisés ;

SCy : Stationnement des vélos ;

Paysage urbain et ambiance

TVB : Trame verte et bleue ;

MoU : Mobilier urbain ;

Mat : Qualité des matériaux et revêtements ;

ReT : Réseaux techniques.

Remarques de portée générale

Les câbles électriques devraient être tous enfouis. Si ce n'est pas possible alors, autant ne rien faire.

Remarques ponctuelles

Place Roi Baudouin

PMr	Il conviendrait de modifier les niveaux de la place afin de la rehausser pour limiter les marches d'accès aux commerces et favoriser l'accès des PMR notamment devant chez Belfius et la librairie ainsi que la Maison médicale.
PMr Mat	Il convient d'intégrer l'accès à la poste pour permettre un aménagement pour les PMR et poussettes. L'aménagement pourrait remplacer les dalles rugueuses utiles au marquage du tracé du Wéry par des dalles transparentes. Par ailleurs elles vont générer un inconfort acoustique pour les habitants
SVm	Il convient de mettre en place un système permettant de limiter la durée du stationnement sur la place.
TVB	L'arbre implanté devant le n°5 de la place Roi Baudouin va diminuer fortement la luminosité d'un bien qui a déjà une façade exposée au nord-ouest. Les arbres situés devant le n°2 empêchent l'accès au garage. L'arbre situé devant la rue Cul du Ry empêche l'accès aux livraisons du magasin Baudelet et au parking de la Maison médicale.
SVm	Il conviendrait d'aménager quelques places de parking à proximité de la maison médicale et du cabinet d'ophtalmologie notamment pour les personnes moins valides.

Rue Emile Romedenne

SVm	Lorsque les largeurs de trottoir le permettent, est-il possible d'avoir une place de stationnement à destination des riverains devant leur entrée de garage : <ul style="list-style-type: none">- notamment devant le n°4;- notamment devant le n°5b une place pour PMR.
-----	---

Rue du Carmel

CVm	Une seule sortie de Floreffe par la rue du Carmel risque de poser des problèmes et être insuffisante.
CPo	La mise en sens unique de la rue du Carmel pourrait engendrer une augmentation des vitesses de trafic et générer une insécurité pour les piétons de sorte qu'il faudrait y aménager des trottoirs.

Rue des Déportés

CVm	Le sens unique de la rue des Déportés devrait être inversé afin de limiter la circulation dans la rue du Vieux Moulin.
SVm	Rue des Déportés, il existe une zone où l'espace public s'élargit. Il serait judicieux d'y aménager une zone de stationnement en épi afin de compenser la diminution du nombre de places de stationnement sur la place. Il n'y a pas lieu d'y aménager un lieu de séjour, cette voirie à une fonction de passage.
SVm	Il convient d'encourager la dépose-minute des élèves dans la rue des Déportés en amont du carrefour de la rue Joseph Hanse.
TVB	L'arbre implanté devant le n°12 devrait être déplacé afin de garantir l'apport de lumière au sein de l'habitation.

Rue Célestin Thiry

CVm La rue est difficilement praticable à double sens et devrait être mise à sens unique dans le sens de la montée afin d'organiser une boucle interne en concordance avec la rue Oscar Kaisin qui peut être maintenue à double sens.

Rue du Vieux moulin

CPo La mise à sens unique de la traversée de Floreffe risque d'engendrer une augmentation de la circulation dans la rue. L'aménagement de dispositifs de ralentissement des vitesses et la sécurisation des cheminements piétons est alors indispensable.

CVm Une signalisation spécifique doit permettre d'éviter aux camions et véhicules lourds d'emprunter la rue du Vieux Moulin notamment en limitant l'accès à la circulation locale.

Cul du Ry

CPo Cette voirie devra être établie en piétonnier au-delà de la zone d'accès à la maison médicale afin d'offrir un itinéraire convivial vers les espaces de stationnement périphériques.

Rue Victor Linard

CVm La rue Victor Linard est assez large pour être maintenue à double sens.

Pour la CLDR,

Bureau Régional ESEM,
Alain Domer,
Responsable

